

Procès-Verbal de Conseil Municipal

Du Samedi 21 mars 2026

L'an 2026, le vingt et un du mois de mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Farges-en-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la Salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Franck BONNAUD. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 16 mars 2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 16 avril 2026.

Présents : Franck BONNAUD, Liliane COQUIL, Jacques POURNIN, Cécile GILBERT, Hervé POLICARD, Frédérique LHERON, Mickaël ALLEGAERT, Justine LEFEBVRE, Gilbert FUGET, Sandrine COSSART, Nicolas LECOMTE, Elodie BENSADOUN, Wilfried JANET, Marylis CAIL, Ludovic LEDUC.

Absents : néant

Pouvoirs : néant

Secrétaire de séance : Liliane COQUIL

Séance ouverte à 19h06

L'ordre du jour est le suivant :

- Nomination d'un Secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 03 mars 2026
- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'Adjoints,
- Election des Adjoints,
- Fixation du Taux des Indemnités des Adjoints,
- Délégations du Conseil Municipal au Maire,
- Élections des délégués du SIAEP,
- Élections des délégués du SDE18,
- Élections des délégués du STIS de La Septaine,
- Élections des délégués du CIT,
- Désignation du Correspondant Défense,
- Désignation du Correspondant Incendie et Secours,
- Désignation du délégué du CNAS,
- Désignations des référents Ambroisie,
- Création des Commissions Communales,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 03 mars 2026.

N°11.2026 > Election du Maire

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Gilbert FUGET le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mickaël ALLEGAERT et Marylis CAIL.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur Franck BONNAUD voix (15 voix, quinze voix)
- _ Monsieur Franck BONNAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Approbation à L'UNANIMITE.

N°12.2026 > Détermination du nombre d'Adjoints

Sous la présidence de Monsieur Franck BONNAUD, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 3 adjoints ; ce qui a assuré un fonctionnement satisfaisant du conseil municipal.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 4, le nombre d'adjoints au maire de la commune.

14 POUR et 1 CONTRE.

N°13.2026 > Election des Adjoints

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu : - Liste 1 : POURNIN Jacques

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés

Adjoints au Maire : M. POURNIN, Mme GILBERT, M. POLICARD et Mme LHERON.

Monsieur Jacques POURNIN a déclaré accepter d'exercer la fonction de 1^{er} Adjoint.

Madame Cécile GILBERT a déclaré accepter d'exercer la fonction de 2^{ème} Adjointe.

Monsieur Hervé POLICARD a déclaré accepter d'exercer la fonction de 3^{ème} Adjoint.

Madame Frédérique LHERON a déclaré accepter d'exercer la fonction de 4^{ème} Adjointe.

14 POUR et 1 CONTRE.

N°14.2026 > Fixation du taux des indemnités des Adjointes

Vu le renouvellement du conseil municipal (article L. 2122-17 du CGCT),

Vu l'article L. 2123-24 du CGCT relatifs aux conditions d'octroi des indemnités des adjoints,

Conformément à l'article L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT qui prévoit que pour les communes de plus de 1 000 habitants, l'indemnité des adjoints est fixée, par le conseil municipal avec un taux maximal fixé par la Loi, de 21,38%.

Les indemnités de fonctions sont calculées par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (IBTFP).

Le taux de l'indemnité de fonction pour :

_ les 4 adjoints au Maire est proposé à 21,38% de l'IBTFP, par le Maire.

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au Budget communal.

Les indemnités de fonction entreront en vigueur lorsque la délibération sera exécutoire ainsi que l'arrêté de délégation de fonctions.

14 POUR et 1 CONTRE.

N°15.2026 > Délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT, Modifié par la LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 – article 6 et 9,

Le conseil municipal donne délégation au Maire, afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants :

De procéder, dans les limites de 60 000€ à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a) de l'article L. 2122-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour un montant inférieur à 60 000€ et tout avenant jusqu'à 3% ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1 000€ ;
- De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000€ ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

- De demander à tout organisme financeur, dans la limite de 60 000€, l'attribution de subventions ;
- D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Approbation à L'UNANIMITE.

N°16.2026 > SIAEP _ Elections des délégués

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Farges – Villabon indiquant la répartition du nombre de délégués,

Après avoir noté le nom des candidats au poste de 1^{er} délégué Titulaire et procédé à l'élection, Monsieur Mickaël ALLEGAERT est élu 1^{ère} délégué Titulaire.

Après avoir noté le nom des candidats au poste de 2^{ème} délégué Titulaire et procédé à l'élection, Monsieur Wilfried JANET est élu 2^{ème} délégué Titulaire.

Approbation à L'UNANIMITE.

N°17.2026 > SDE18 _ Elections des délégués

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher indiquant la répartition du nombre de délégués,

Après avoir noté le nom des candidats au poste de délégué Titulaire et procédé à l'élection, Monsieur Jacques POURNIN est élu délégué Titulaire.

Après avoir noté le nom des candidats au poste de délégué Suppléant et procédé à l'élection, Monsieur Nicolas LECOMTE est élu délégué Suppléant.

Approbation à L'UNANIMITE.

N°18.2026 > SITS _ Elections des délégués

Vu les statuts du Syndicat de Transport Scolaire de La Septaine - SITS indiquant la répartition du nombre de délégués,

Après avoir noté le nom des candidats au poste de 1^{er} délégué Titulaire et procédé à l'élection, Madame Sandrine COSSART est élue 1^{ère} déléguée Titulaire.

Après avoir noté le nom des candidats au poste de 2^{ème} délégué Titulaire et procédé à l'élection, Madame Elodie BENSADOUN est élue 2^{ème} déléguée Titulaire.

Approbation à L'UNANIMITE.

N°19.2026 > Election du délégué au Syndicat Cher Ingénierie et Territoire _ CIT

Vu les statuts du Syndicat Cher Ingénierie et Territoires – CIT, indiquant la répartition du nombre de délégués,

Après avoir noté le nom des candidats au poste de délégué Titulaire et procédé à l'élection, Monsieur Franck BONNAUD est élu délégué Titulaire.

Approbation à L'UNANIMITE.

N°20.2026 > Correspondant défense

Cet élu a vocation de développer le lien Armée-Nation.

Il est à ce titre, pour La commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Gilbert FUGET.

Approbation à L'UNANIMITE.

N°21.2026 > Correspondant Incendie et Secours

Cet élu a vocation de développer le lien avec le SDIS.

Il est à ce titre, pour La commune, l'interlocuteur privilégié des autorités du Département et de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Mickaël ALLEGAERT.

Approbation à L'UNANIMITE.

N°22.2026 > Délégués du CNAS

Vu la note du CNAS invitant à la désignation des délégué des Elus au CNAS (Centre National d'Actions Sociales) pour ce nouveau mandat (dès 2026),

- Monsieur Mickaël ALLEGAERT, délégué pour le Collège des Élus de la commune.
- Madame Sandrine THIBAUT, Adjoint Technique et Adjoint Administratif, délégué pour le Collège des Agents de la commune.

Approbation à L'UNANIMITE.

N°23.2026 > Référents Ambroisie

Vu l'article R.138-8 du Code de la Santé Publique, décrivant le rôle des référents territoriaux ambroisie, comme étant en particulier de repérer la présence des ambrosies, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains.

Il convient de désigner des référents territoriaux Ambroisie pour la commune de Farges-en-Septaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, M Gilbert FUGET et M Ludovic LEDUC, référents territoriaux ambroisie pour la commune.

Approbation à L'UNANIMITE.

N°24.2026 > Création des Commissions Communales

Le Maire propose la création des Commissions suivantes :

- Commission Actions Sociales,
- Commission Budgets,
- Commission Animation et vie associative,
- Commission Communication,
- Commission Bâtiments,
- Commission Voirie,
- Commission Espaces Verts et Fleurissements,
- Commission Appels d'offres,

Approbation à L'UNANIMITE.

Questions diverses

Recrutements. Nous avons mis en ligne deux annonces pour le recrutement de deux agents communaux. Nous allons étudier les différentes candidatures et recevoir certains candidats.

Projet de consigne automatique. Monsieur FUGET se charge des premiers contacts avec les prestataires.

Les Marchés 2026, de la Halle sont lancés et les inscriptions sont ouvertes.

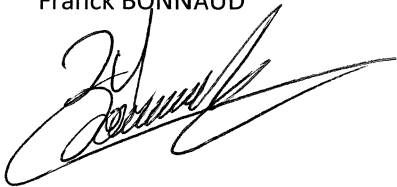
Projet du renouvellement du tracteur communal. Messieurs POLICARD et LECOMTE ont rencontré différents commerciaux, pour demander des devis.

Photo de la Nouvelle Equipe Municipale qui sera distribuée sous forme de flyers aux Fargeois.

Fin de séance 20h40

Fait à Farges-en-Septaine, le 01 avril 2026

Monsieur le Maire,
Franck BONNAUD



Madame la Secrétaire de séance
Liliane COQUIL

